

Séance du Conseil communal du 29 novembre 2010

N° 02.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 OCTOBRE 2010.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN et BEN ACHOUR, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, M. AYDIN, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, ~~PITANCE~~, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, ~~MM. DEGEY~~, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 30.

LE CONSEIL,

1240 N° 01.- **CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'Ordre et intérieur - Modification de l'article 51 (dénomination des Sections).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MODIFIE

comme suit, l'article 51 de son Règlement d'Ordre intérieur :

- " Art. 51.- Le Conseil communal crée en son sein des sections chargées " "
" d'étudier les affaires relevant des domaines suivants qui leur sont " "
" renvoyées par le Collège communal ou par le Conseil communal : " "
" - Administration générale - Police - Sécurité; " "
" - Aménagement du Territoire - Urbanisme - Environnement - Energie; " "
" - Culture - Finances - Budget; " "
" - Instruction publique - Evénements - Sports; " "
" - Tourisme - Logement - Citoyenneté - Jeunesse; " "
" - Egalité des Chances - Santé; " "
" - Personnel - Etat civil - Population - Cultes; " "
" - Travaux - Politique de l'Emploi - Informatique; " "
" - Affaires économiques - Mobilité - Rénovation urbaine - Relations " "
" interculturelles. " "
" Ces Sections sont chargées d'éclairer le Conseil communal. " "

1241 N° 02.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Sécurité et sûreté publiques - Déclaration de M. le Bourgmestre.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'exposé de M. le Président (*voir annexe pages 24 à 28*);
- l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal (*voir annexe pages 29 à 36*);
- l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 37 et 38*);
- la question de M. DUKERS, Conseiller communal, qui estime que le nombre de P.V. en matière d'infractions environnementales est très important, peut-être trop;
- la réponse de M. le Président qui estime qu'il y a beaucoup de convergence entre ECOLO et sa déclaration. En ce qui concerne la vidéo-surveillance, une évaluation externe est envisagée mais il convient d'avoir une analyse précise. D'un autre côté, on se rend compte du problème de la fracture sociale et la Ville a ses moyens propres d'action, sans aller au-delà.

Aujourd'hui, un délinquant sur deux est mineur d'âge et très souvent, l'impunité est la règle. Il estime que l'intervention du C.D.H. devait s'adresser au Procureur du Roi et pas au Bourgmestre. Il estime le discours du C.D.H. très musclé. A certains moments, il estime certains arguments du C.D.H. à la limite de la correction. Il estime que le C.D.H. est en train de faire implicitement un lien entre des phénomènes non recensés. Cela conforterait des stéréotypes non avérés. Il estime notamment que le quartier de Hodimont comprend un vrai rôle social et les quartiers désertés sont plus ciblés par les problèmes d'insécurité. Le problème de l'évitement et celui lié à la crainte des parents n'a pas été négligé mais beaucoup de craintes viennent également de stéréotypes. Une ville est un ensemble. Il précise que si la formule de l'impunité zéro était connue, ce serait une véritable surprise. Elle n'existe pas du tout. Le C.D.H. a, selon lui, fait beaucoup d'effets de manche. En proposant des relations plus étroites avec les comités de quartiers, cela n'apportera pas une solution de liaison entre les différents quartiers, or les liens sont nécessaires. Il ne s'oppose pas à la création de groupes de travail sur ce point;

- l'intervention de M. PIRON qui regrette l'ironie de M. le Bourgmestre vis-à-vis d'une note réfléchie du C.D.H. Il précise que son Groupe politique veut simplement aller plus loin dans le projet de lutte contre l'insécurité. A force de nier une réalité évidente, on renforce le sentiment de stigmatisation. Tout ce que le C.D.H. demande est de briser le tabou et de voir le pourquoi du problème;
- l'intervention de M. SMEETS qui s'inscrit en faux entre la tentative de rapprochement de M. le Bourgmestre vis-à-vis d'ECOLO. Cela le gêne véritablement et il renvoie chaque lecteur au texte de son Groupe;
- l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui s'insurge contre les propos quasi injurieux du Bourgmestre. Il l'invite à quelques réflexions :
 - minimiser le sentiment d'insécurité est paradoxal;
 - M. le Bourgmestre ne connaît pas lui-même les quartiers en difficulté.
 D'une façon générale, le Bourgmestre rejette les réalités qui ne lui conviennent pas et cela aura des conséquences;
- la réponse de M. le Président qui estime que certains passages repris par M. ELSEN dans le journal "Le Jour" étaient maladroits et dangereux. Il précise qu'il fréquente assidument les quartiers défavorisés;
- l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, qui estime que la question de la sécurité est suffisamment importante pour que l'on ne caricature pas ce sujet. Le débat de ce soir ne fait que traduire le sentiment de la Population. Les constats ont été faits par le C.D.H. et ils sont assumés par l'ensemble du C.D.H. Il se demande si c'est pareil du côté de la Majorité. Il demande à ce que l'on s'attaque aux vrais problèmes et le passage via les comités de quartier est la bonne solution. Il demande que l'on puisse redorer l'image des quartiers et il attend autre chose du Conseil communal que de sortir des positions caricaturales;
- la réponse de M. le Président qui est d'accord de raisonner comme le Conseiller s'il pensait avoir bien lu la note du Président. Il rappelle que tout indique que les indicateurs s'améliorent vis-à-vis du sentiment d'insécurité. Par rapport aux hommes de terrain qui font un travail remarquable, dire que rien ne va n'est pas correct. Il est inutile de souffler sur la braise;
- l'intervention de M. EL HAJJAJI qui rappelle certains exemples, notamment la réduction des budgets pour les maisons de jeunes par la Majorité et la non réalisation des P.I.S.Q. depuis le début de la mandature. Il conclut au besoin de fédérer les gens autour de projets concrets;

PREND ACTE

de la déclaration de M. le Bourgmestre sur la sécurité et la sûreté publiques.

- 1242 N° 03.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Godin).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Godin, côté impair, sur une distance de 6 mètres à hauteur de l'immeuble portant le n° 69.

Art. 2.- Les règlements complémentaires au règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

- 1243 N° 04.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'une zone de livraisons, rue Spintay).**

Par 29 voix et 3 abstentions.

ARRETE :

Art. 1.- Dans la zone de stationnement existante, rue Spintay, côté des immeubles numérotés impairs, est créée une zone de livraisons limitée dans le temps, entre les immeubles portant les n° 125 à 115 inclus.

Art. 2.- Les règlements complémentaires au règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

- 1244 N° 05.- **REVITALISATION URBAINE - Quartier Spintay - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 29/31 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.**

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite connaître le risque de cet engagement sous réserve. Il estime que l'on désorganise les procédures;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que l'expropriation sera réalisée en fin de procédure de délivrance du permis relatif à la construction du centre commercial, des logements et des parkings. L'expropriation concerne la revitalisation de Spintay et cette rue a bien besoin d'être rénovée indépendamment de tout autre projet. Le choix de la majorité est de revitaliser la rue Spintay, il s'agit du projet numéro 1 de la Majorité. La collaboration avec les propriétaires reste espérée et à défaut, il faudra exproprier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que vivre en plein Centre-Ville à côté d'une rivière dans des logements rénovés est un bonheur, face à un très laid centre commercial, quel désastre;

Entendu l'intervention de M. ELSEN qui avait soutenu l'opération du côté droit de la rue dans le cadre du FEDER, il précise que pour l'autre côté, la Ville n'a pas les moyens;

Par 20 voix contre 12.

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien sis rue Spintay n° 29/31, cadastré 1ère division, section A, n° 904, d'une superficie de 46 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";
- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

1245

N° 06.- REVITALISATION URBAINE - Quartier Spintay - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 67/69 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite connaître le risque de cet engagement sous réserve. Il estime que l'on désorganise les procédures;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que l'expropriation sera réalisée en fin de procédure de délivrance du permis relatif à la construction du centre commercial, des logements et des parkings. L'expropriation concerne la revitalisation de Spintay et cette rue a bien besoin d'être rénovée indépendamment de tout autre projet. Le choix de la majorité est de revitaliser la rue Spintay, il s'agit du projet numéro 1 de la Majorité. La collaboration avec les propriétaires reste espérée et à défaut, il faudra exproprier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que vivre en plein Centre-Ville à côté d'une rivière dans des logements rénovés est un bonheur, face à un très laid centre commercial, quel désastre;

Entendu l'intervention de M. ELSEN qui avait soutenu l'opération du côté droit de la rue dans le cadre du FEDER, il précise que pour l'autre côté, la Ville n'a pas les moyens;

Par 20 voix contre 12,

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien sis rue Spintay n° 67/69, cadastré 1ère division, section A, n° 890, d'une superficie de 78 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";
- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

1246

N° 07.- REVITALISATION URBAINE - QUARTIER SPINTAY - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 79/81 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite connaître le risque de cet engagement sous réserve. Il estime que l'on désorganise les procédures;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que l'expropriation sera réalisée en fin de procédure de délivrance du permis relatif à la construction du centre commercial, des logements et des parkings. L'expropriation concerne la revitalisation de Spintay et cette rue a bien besoin d'être rénovée indépendamment de tout autre projet. Le choix de la majorité est de revitaliser la rue Spintay, il s'agit du projet numéro 1 de la Majorité. La collaboration avec les propriétaires reste espérée et à défaut, il faudra exproprier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que vivre en plein Centre-Ville à côté d'une rivière dans des logements rénovés est un bonheur, face à un très laid centre commercial, quel désastre;

Entendu l'intervention de M. ELSEN qui avait soutenu l'opération du côté droit de la rue dans le cadre du FEDER, il précise que pour l'autre côté, la Ville n'a pas les moyens;

Par 20 voix contre 12,

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien situé au numéro 79/81, cadastré 1ère division, section A, n° 887 B, d'une superficie de 55 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";
- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN et BEN ACHOUR, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, M. AYDIN, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, ~~PITANCE~~, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, ~~MM. DEGEY~~, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

1247

N° 08.- REVITALISATION URBAINE - QUARTIER SPINTAY - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 83 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mlle LEJEUNE, Echevine, s'est retirée de la salle des délibérations;

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite connaître le risque de cet engagement sous réserve. Il estime que l'on désorganise les procédures;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que l'expropriation sera réalisée en fin de procédure de délivrance du permis relatif à la construction du centre commercial, des logements et des parkings. L'expropriation concerne la revitalisation de Spintay et cette rue a bien besoin d'être rénovée indépendamment de tout autre projet. Le choix de la majorité est de revitaliser la rue Spintay, il s'agit du projet numéro 1 de la Majorité. La collaboration avec les propriétaires reste espérée et à défaut, il faudra exproprier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que vivre en plein Centre-Ville à côté d'une rivière dans des logements rénovés est un bonheur, face à un très laid centre commercial, quel désastre;

Entendu l'intervention de M. ELSEN qui avait soutenu l'opération du côté droit de la rue dans le cadre du FEDER, il précise que pour l'autre côté, la Ville n'a pas les moyens;

Par 19 voix contre 12,

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien sis rue Spintay n° 83, cadastré 1ère division, section A, n° 886 C, d'une superficie de 45 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";

- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN et BEN ACHOUR, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, M. AYDIN, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, ~~PITANCE~~, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, ~~MM. DEGEY~~, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

1248

N° 09.- REVITALISATION URBAINE - QUARTIER SPINTAY - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 91 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite connaître le risque de cet engagement sous réserve. Il estime que l'on désorganise les procédures;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que l'expropriation sera réalisée en fin de procédure de délivrance du permis relatif à la construction du centre commercial, des logements et des parkings. L'expropriation concerne la revitalisation de Spintay et cette rue a bien besoin d'être rénovée indépendamment de tout autre projet. Le choix de la majorité est de revitaliser la rue Spintay, il s'agit du projet numéro 1 de la Majorité. La collaboration avec les propriétaires reste espérée et à défaut, il faudra exproprier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que vivre en plein Centre-Ville à côté d'une rivière dans des logements rénovés est un bonheur, face à un très laid centre commercial, quel désastre;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN qui avait soutenu l'opération du côté droit de la rue dans le cadre du FEDER, il précise que pour l'autre côté, la Ville n'a pas les moyens;

Par 20 voix contre 12,

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien sis rue Spintay n° 91, cadastré 1ère division, section A, n° 883 A, d'une superficie de 68 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";
- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

1249

N° 10.- REVITALISATION URBAINE - QUARTIER SPINTAY - Acquisition de divers immeubles - Procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique - Immeuble sis rue Spintay n° 105 - Sollicitation du recours à l'extrême urgence pour cause d'utilité publique - Adoption provisoire du plan d'expropriation.

Par 20 voix contre 12,

DECIDE :

- de marquer son accord sur le principe de l'expropriation du bien sis rue Spintay n° 105, cadastré 1ère division, section A, n° 877, d'une superficie de 93 m² et implanté dans le périmètre de revitalisation urbaine "quartier Spintay";
- d'adopter provisoirement le plan d'expropriation et le tableau dudit bien (tel que repris en mauve dans ledit plan, joint au dossier) qui seront soumis ultérieurement à enquête publique;

SOLLICITE

de M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville l'autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique pour ledit bien.

1250 N° 11.- SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion sociale 2010 - Modifications.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les modifications du Plan de Cohésion sociale 2010 (P.C.S.) de la Ville de Verviers.

1251 N° 12.- SERVICE DE PREVENTION - Renouveaulement du parc informatique - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de Prévention et rédigé par la Cellule informatique;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur estimée s'élève à 22.385,00 € T.V.A. comprise (18.500,00 € hors T.V.A.).

1252 N° 13.- ENERGIE - Guichet de l'Energie - Opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un Guichet de l'Energie - Convention entre la Région Wallonne et la Ville - Avenant n° 1 - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

l'avenant n° 1 - dont le texte fait partie intégrante de la décision - à la convention initiale passée entre la Région Wallonne et la Ville en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur le fonctionnement d'un Guichet de l'Energie.

1253 N° 14.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE (C.R.V.), A.S.B.L. - Protocole d'accords 2011-2013 - Troisième convention-exécution - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de marquer sa volonté de poursuivre la participation de la Ville au Contrat de Rivière Vesdre et s'engage dans un troisième protocole d'accords (anciennement convention-exécution) portant sur la période janvier 2011 à décembre 2013;
- d'inscrire au programme d'actions du Protocole d'accords 2011-2013 du Contrat de Rivière Vesdre, les actions énoncées;
- d'inscrire aux budgets 2011, 2012 et 2013 le montant de 5.100,00 € an au titre de subside annuel à l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.)" couvrant ainsi les 3 années de la convention.

1254

N° 15.- BUDGET COMMUNAL 2010 - Modifications n° 1 (Services ordinaire et extraordinaire).

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin, qui rappelle le résultat du compte 2009 et l'approbation par le Ministre de Tutelle du budget 2010 et du plan de gestion. A ce moment de l'année, l'important était de respecter les balises du budget initial, soit un boni de 800.000,00 € Il devrait pouvoir être suffisant pour conserver l'équilibre dans les prochains exercices. Le compte étant positif, on peut donc considérer que l'objectif est atteint pour la Majorité. Il fait état de la constitution d'une provision supplémentaire de 400.000,00 € au bénéfice des dépenses de personnel. Il souligne l'importance du travail pour que le compte 2010 puisse être positif;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui s'étonne de voir que le C.R.A.C. s'est prononcé favorablement avant même la discussion en Conseil. Il remarque que les modifications budgétaires sont ici techniques et si le C.D.H. reste en désaccord car on modifie ici légèrement un budget rejeté par le C.D.H.. Il s'interroge sur l'inscription en dépenses et en recettes de deux fois 50.000,00 € pour le nouveau parking de l'Harmonie;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui propose un amendement écrit sur l'allocation 720/123-17 (voir annexe pages 40 et 41);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, qui présente un amendement au budget extraordinaire relativement à l'établissement d'une P.I.S.Q. à Stembert (voir annexe pages 42 à 44);

Entendu l'intervention de M. le Président qui estime que le Conseiller pratique la maxime qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. Il rappelle que le dossier a été retardé par l'obligation de conclure une convention de bail avec Logivesdre pour la création de cette P.I.S.Q. Le dossier est monté et il sera inscrit au budget extraordinaire de 2011. A propos de la fontaine Marabout, il relève un excès verbal en parlant d'arnaque. Il se demande s'il y a une attaque vis-à-vis de l'artiste alors que le prix correspond à la réalité économique de l'objet. Le coût général a été pris en fonds propres pour réaliser un projet de la Majorité;

Entendu la question de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui se demande si le Collège a bien choisi le moins disant des offrants ?

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que l'offre régulière la plus intéressante a été choisie en fonction des matériaux proposés par les artistes;

Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Echevin, qui revient sur la proposition d'amendement de M. PIRON et précise que les enseignants du réseau communal ont choisi en équipe avec leur direction de se rendre à cette formation plutôt qu'une autre. Le Collège n'a pas été saisi d'une demande des écoles à ce sujet. Les enseignants ne payeront pas les déplacements. Les directeurs ont trouvé une solution en interne sans solliciter le Collège;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE qui précise que le C.R.A.C. n'a pas marqué son accord mais une réunion a bien eu lieu avec les fonctionnaires de la R.W.;

A MM. PIRON et EL HAJJAJI, il répond que la Commission des Finances a pris le temps d'analyser les questions et les réponses apportées et il estime que les amendements sont tardifs et ne pourront être approuvés selon l'Echevin;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui rappelle la pratique du Conseil et le droit des Conseillers de proposer des amendements;

Entendu l'intervention de M. PIRON qui demande la confirmation de la tenue d'une journée de formation P.O., mais qu'aucune demande n'a été formulée et si elle arrive, cela sera examiné en Collège;

Vu l'amendement déposé en séance par M. PIRON concernant la majoration en dépense d'un montant de 3.000,00 € à l'allocation ordinaire de fonctionnement 720/123-17 : frais de déplacement et de séjour du personnel enseignant, la portant ainsi à 3.765,00 € afin de prendre en charge les frais liés à la formation obligatoire des enseignants organisée au Lac de Bambois;

Par 12 voix contre 20,

REJETTE

l'amendement de M. PIRON,

Vu l'amendement déposé en séance par M. EL HAJJAJI concernant la modification des montants des crédits inscrits tant en dépenses qu'en recettes aux allocations extraordinaires :

- 764/725/60/04/20097251 - Réalisation de deux P.I.S.Q. (Bielmont et Linaigrettes) : + 120.000,00 € la portant ainsi à 240.000,00 €
- 764/665/52/03/20097251 - Subsidés pour deux P.I.S.Q. (Bielmont et Linaigrettes) : + 102.000,00 € la portant ainsi à 204.000,00 €
- 764/961/51/02/20097251 - Emprunt pour deux P.I.S.Q. (part communale) : + 18.000,00 € la portant ainsi à 36.000,00 €

Par 12 voix contre 20,

REJETTE

l'amendement de M. EL HAJJAJI;

Par 20 voix contre 12,

DECIDE :

Le budget de la Ville de l'exercice 2010 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES

Exercices antérieurs	1.592.069,08 €
Exercice propre	68.151.646,61 €
Prélèvements	0,00 €
Total	69.743.715,69 €

DEPENSES

Exercices antérieurs	342.092,42 €
Exercice propre	67.431.809,80 €
Prélèvements	865.618,44 €
Total	68.539.520,66 €

TOTAL

Exercices antérieurs	boni	1.249.976,66 €
Exercice propre	boni	819.836,81 €
Total après prélèvements	boni	1.204.195,03 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Exercice propre:	recettes	31.613.232,65 €
	dépenses	25.246.435,20 €
	boni	6.366.797,45 €
Exercices antérieurs:	recettes	2.526.709,78 €
	dépenses	9.850.199,35 €
	déficit	7.323.489,57 €
Prélèvements:	recettes	1.458.035,63 €
	dépenses	470.460,96 €
BONI GLOBAL		30.882,55 €

1255 N° 16.- TRESORERIE - Ouverture de crédit - Autorisation à accorder au Collège communal.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

le Collège communal, pour une période indéfinie, à contracter avec toute banque présente sur le marché belge des ouvertures de crédits en vue de faire face au paiement des dépenses communales.

1256 N° 17.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Compte 2009 - Approbation.

Entendu l'intervention de M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui motive le vote positif de son Groupe et rappelle que l'on a anticipé sur ce résultat et il est donc vrai qu'on a ici vérifié un chiffre;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le compte de l'exercice 2009 du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.), arrêté par le Conseil de l'Aide Sociale du 29 septembre 2010.

1257 N° 18.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2010 - Service ordinaire (modifications n° 1) - Service extraordinaire (modifications n° 2) - Approbation.

Entendu l'intervention de M. DELVILLE, Président du C.P.A.S. (voir annexe pages 45 et 46);

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui motive l'opposition du Groupe C.D.H. sur ce point car les correctifs proposés ne modifient en rien les objectifs définis initialement par la Majorité. Il revient sur un élément qui démontre que le déficit est présent et qu'il est corrigé pour atteindre l'équilibre via des prélèvements. La charge nette du revenu d'intégration ne fait qu'augmenter à Verviers et cela n'est nullement aléatoire, il s'agit du dernier filet pour les démunis et il demande une attention sur ce point et sur les majorations à prévoir;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 38);

Entendu la réponse de M. DELVILLE;

Par 20 voix contre 12,

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 1 (Service ordinaire) et n° 2 (Service extraordinaire) apportées au budget 2010 du Centre Public d'Action Sociale et adoptées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 29 septembre 2010.

1258 N° 19.- LOCAUX SCOLAIRES - Ecole des Hougnés (gymnase et cour) - Disposition (du 1er septembre au 31 octobre 2010) - Demande de l'A.S.B.L. "Union Athlétique des Hautes Fagnes" (entraînement - école d'athlétisme) - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'Union Athlétique des Hautes Fagnes sous forme de mise à disposition gratuite de locaux de l'école des Hougnés et estimée à 54,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

1259 N° 20.- LOCAUX SCOLAIRES - Ecole des Hougnés (réfectoire) - Disposition - Les 6, 13, 20 et 27 août 2010 - Demande de l'A.S.B.L. "Cercle Royal Echecs Verviers (C.R.E.V.)" - Gratuité - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "C.R.E.V." sous forme de mise à disposition gratuite de locaux de l'école des Hougnés et estimé à 45,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

- 1260 N° 21.- **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAL - Personnel - Répartition des périodes subventionnables d'emplois de surveillant(e)s-éducateur(trice)s.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE :
 comme suit la répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire de Verviers et l'Académie des Beaux-Arts :
 - 63 périodes pour le Conservatoire de Verviers;
 - 18 périodes pour l'Académie des Beaux-Arts;
- 1261 N° 22.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Acquisition de matériel et d'instruments - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le projet d'acquisition de matériel et d'instruments pour le Conservatoire de Verviers;
 DECIDE
 de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir un piano à queue et des chaises Beethoven ou banquettes de qualité équivalente;
 ADOPTE
 le cahier spécial des charges joint au dossier. La dépense totale sera imputée à charge du crédit inscrit au budget communal - Service extraordinaire - allocation 734/744-51/01 (extraordinaire) - Acquisition et restauration de matériel et instruments pour le Conservatoire de Verviers - 15.000,00 €prévu au budget.
- 1262 N° 23.- **LES MINIERES, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 250,00 €sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Les Minières";
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2009 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €
- 1263 N° 24.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Conditions d'évolution de carrière attachées au grade d'employé d'administration - Adoption.**
Entendu l'exposé de M. MOSON, Echevin;
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de modifier, à la date du 1er novembre 2010, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière attachées au grade d'employé d'administration.
- 1264 N° 25.- **PERSONNEL OUVRIER - Cadre organique - Modification.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de modifier le cadre du personnel ouvrier, avec effet au 1er novembre 2010.
- 1265 N° 26.- **SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Personnel - Règlement organique - Abrogation - Adoption d'un nouveau règlement.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE
 le règlement organique du Service Régional d'Incendie.

1266 N° 27.- CULTES - Eglise Notre-Dame des Récollets - Budget 2010 - Modifications n° 1 - Avis à émettre.

Par 29 voix et 3 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par le Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame des Récollets à son budget 2010.

1267 N° 28.- VOIRIE - Rue Docteur Henri Hans (anciennement Petit-Rechain) - Désaffectation expresse et vente d'un morceau de terrain communal à l'Intercommunale "Intermosane" - Approbation du projet d'acte.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de désaffecter expressément et distinctement la parcelle à prendre dans le domaine public, laquelle est située d'après le plan de mesurage, rue Docteur Henri Hans, et d'après le plan cadastral, rue de Grand-Rechain, à l'arrière de la place de Petit-Rechain, d'une contenance mesurée de 19,95m², telle qu'elle figure au plan dressé par le Bureau d'Etudes SOTREZ-NIZET, S.P.R.L. à Eupen, en date du 17 octobre 2006;
- de vendre la parcelle communale non cadastrée d'une contenance de 19,95m² et la parcelle cadastrée 9ème Division, Section A, n° 227E/pie, d'une contenance de 0,39m², pour cause d'utilité publique, à l'Intercommunale "Intermosane", telles qu'elles figurent au plan dressé le 17 octobre 2006, par le Bureau d'Etude SOTREZ-NIZET, S.P.R.L.;
- de vendre à l'Intercommunale "Intermosane" les parcelles mentionnées ci-dessus pour un montant de 240,00 €
- d'approuver le projet d'acte et de charger M. RAXHON, Notaire, de la signature de l'acte.

1268 N° 29.- VOIRIE - Déclassement du chemin vicinal n° 53 (ancienne commune de Stembert) - Adoption définitive.

Par 29 voix et 3 abstentions.

ADOPTE DEFINITIVEMENT

le plan réalisé par le Premier Attaché spécifique Ingénieur de la Ville, en date du 4 décembre 2007, modifié le 17 juin 2008;

ARRETE DEFINITIVEMENT

le prix de la plus-value à verser à la Ville à 1,50 €/m² pour les parcelles cadastrées 4ème Division, Section B, n° 247, 246C, 244A et 239D et 6,80 € pour la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 236F;

PROPOSE DEFINITIVEMENT

de déclasser le tronçon du chemin vicinal n° 53 de l'ancienne commune de Stembert, repris à l'Atlas des chemins vicinaux, sous la dénomination "chemin de servitude de l'ancien chemin de Limbourg au chemin des Cerisiers", depuis la rue de la Papeterie jusqu'à la parcelle cadastrée n° 247 comprise, de manière à le supprimer dans sa totalité.

1269 N° 30.- VOIRIE - Réfection extraordinaire des voiries - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le projet de renouvellement du revêtement des chaussées suivantes reprises dans le cadre du programme 2010, à savoir :

- place des Acacias;
- rue d'Anvers;
- thier Moreau;
- rue de l'Eglise entre le n° 63 et l'arrêt de bus;

- rue Jamoye;
 - place de la Moinerie;
 - carrefour Biolley/Stembert;
 - rue Pierre Limbourg;
 - rue du Naimeux;
 - rue du Pilon;
- pour un montant de 243.980,50 € T.V.A. et ristourne comprises;

DECIDE :

- d'attribuer le marché à partir de l'adjudication-stock "voiries" dont le soumissionnaire a été désigné le 21 août 2009 par le Collège communal, sur base du cahier des charges arrêté par sa délibération du 31 mars 2009;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 421/735-60/ / -201073-51 (n° de projet 20107351) du budget extraordinaire 2010, par emprunt.

1270 N° 31.- VOIRIE - Réfection extraordinaire des trottoirs - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, les devis estimatifs émanant du bordereau de prix du cahier spécial des charges stock-voirie constituant le projet de réfection extraordinaire des trottoirs carrefour rues de Stembert/Biolley, rue Thiniheid n° 118 et rue des Chapeliers n° 1, estimé à :

- 11.885,10 € pour le trottoir carrefour rues de Stembert/Biolley;
- 4.827,54 € pour le trottoir rue Thiniheid;
- 3.775,65 € pour le trottoir rue des Chapeliers;

DECIDE :

- d'attribuer le marché à partir de l'adjudication-stock "voiries" dont le soumissionnaire a été désigné le 21 août 2009 par le Collège communal, sur base du cahier spécial des charges arrêté par sa délibération du 31 mars 2009;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 421/735-60/06/ -201073-51 (n° de projet 20107351) du budget extraordinaire 2010, par emprunt.

1271 N° 32.- FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - P.1.3 - Revitalisation urbaine Spintay - (ECP13030001493C) - Réfection des escaliers des Hautes-Mézelles (2ème partie) - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale (voir annexe pages 38 et 39);

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie C, classe 3;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de Fonds Feder 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - P.1.3 - Réfection du chemin des Hautes-Mézelles et rond-point Martyr - Pont des Récollets (n° ECP13030001488I) - Réfection des escaliers des Hautes-Mézelles (2ème partie) estimé à 599.974,75 € T.V.A. comprise, (495.846,90 € hors T.V.A.);

DECIDE :

- de passer le marché par adjudication publique;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 421/735-60/09 du budget extraordinaire 2009, par emprunt et subsides.

1272 N° 33.- **BATIMENTS COMMUNAUX - Ancien Hôtel de Ville de Heusy - Démolition de l'annexe - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de "BATIMENTS COMMUNAUX - Ancien Hôtel de Ville de Heusy, rue Maison communale n° 4 - Démolition de l'annexe" estimé à 18.815,50 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 124/724-60/02/ -201072-41 (n° de projet 20107241) du budget extraordinaire 2010, par emprunt.

1273 N° 34.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Lambermont - Remplacement des châssis de fenêtres et de portes - Coordination sécurité-santé - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

- l'attribution du marché à partir de l'adjudication-stock "Coordination sécurité-santé" dont le soumissionnaire a été désigné le 17 septembre 2010 par le Collège communal, sur base du cahier spécial des charges arrêté en sa séance du 31 mars 2010;
- le financement de la dépense, prévue à l'allocation 720/724-60/-05 du budget extraordinaire 2010, par emprunt.

1274 N° 35.- **CIMETIERES COMMUNAUX - Travaux d'entretien, de démolition et de reconstruction du mur de soutènement - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie C, classe 2;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges et ses annexes pour l'adjudication-stock des travaux d'entretien, de démolition et de reconstruction de mur de soutènement des cimetières communaux;

DECIDE

de passer le marché par adjudication publique.

1275 N° 36.- **MOBILITE - Opération navette gratuite - Conventions avec la S.P.R.L. "Visiocom Belgique" - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. CARTON, Conseiller communal, qui s'interroge sur le contrôle de la publicité et sur la présence d'une concurrence déloyale par rapport au T.E.C. ?

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui répond négativement à ces deux questions;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les trois conventions établies entre la Ville et la S.P.R.L. "Visiocom Belgique" dans le cadre de l'opération "navette gratuite".

1276

N° 37.- MOBILITE - Politique de gestion du stationnement en voirie - Propositions.

Entendu l'exposé de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui retrace les trois objectifs poursuivis. Il rappelle également les principes généraux à savoir améliorer la rotation et protéger les habitations des véhicules ventouses en périphérie immédiate et il s'agit ici d'une politique volontariste;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui s'interroge sur le statut exact de la proposition de ce soir;

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR qui estime qu'il s'agit d'une orientation du Conseil communal;

Entendu l'intervention de M. ELSEN qui rappelle les trois demandes de M. le Ministre HENRY. Le document de référence date d'octobre 2007, est-ce normal ? Y a-t-il eu des demandes d'avis auprès de Transitec et de la Police ?

Entendu la réponse M. BEN ACHOUR, qui estime que Transitec ne devait pas être consulté. L'avis de la Police sur la proposition n'a pas été émis mais la Cellule de Circulation a été consultée. Le Plan communal de Mobilité n'étant pas approuvé, de même que le plan de déplacement scolaire, l'avis de la Police n'a pas été sollicité;

Le C.D.H. demande le report du point par appel nominal;

Entendu l'intervention de M. le Président qui précise que le plan de déplacement scolaire est établi en concertation avec les écoles et a été transmis aux Autorités;

Par 12 voix contre 20,

REJETTE

la demande de report du C.D.H.;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui demande le statut précis du document;

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR;

Entendu la précision de M. le Président qui confirme formellement que la gratuité du parking du samedi restera la règle;

Par 20 voix et 12 abstentions,

APPROUVE

le principe de gestion du stationnement public en voirie telles que définies selon la proposition 2 du rapport du Service Mobilité.

Question orale de M. MESTREZ, Conseiller communal, à M. NYSSSEN concernant les travaux au Stade de Bielmont.

Entendu la question orale de M. MESTREZ, Conseiller communal (voir annexe page 47);

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui précise que la R.C.A. a décidé de faire une réfection de la piste en profondeur. Certaines difficultés sont intervenues par après car la sous-couche du terrain était trop endommagée. Le chantier a été reporté au printemps prochain. La piste est occupée par le club d'athlétisme qui peut également s'entraîner dans la cour d'une école communale. Les clubs sont prêts à accepter la présence des coureurs extérieurs. Un marquage tous les 100 mètres pourra être réalisé;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui s'interroge sur le coût final des travaux et sur les moyens financiers de la R.C.A. sur le complément;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que des subsides pourraient être réaffectés par Infrasports pour ce complément.

Question orale de M. EL HAJJAJI à Mlle LEJEUNE concernant le Guichet de l'Energie et la Maison sociale de l'Energie : quelle efficacité ?

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal (voir annexe page 48);

Entendu la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine (voir annexe pages 49 et 50).

Question orale de Mlle DUMOULIN à Mlle LEJEUNE concernant 3ème édition de la "Nuit de l'Obscurité".

Entendu la question orale de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale (voir annexe page 39);
Entendu la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine, qui confirme la participation de la Ville via
deux actions: inviter les verviétois à poser le geste et la Ville organise une promenade nocturne
du P.C.D.N. Plusieurs vecteurs de communication seront utilisés pour sensibiliser les citoyens.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 55.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 23 HEURES.

Est approuvé, en cette séance du 29 novembre 2010, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA